



Centre de formation
DE LA
CÔTE-DE-GASPÉ

*Document informatif à l'attention
des candidats étrangers*



3 avril 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	DOCUMENTS A FOURNIR ET OBLIGATIONS A RENCONTRER DES VOTRE ARRIVEE AU CENTRE	3
1.1	CONFIRMATION D'INSCRIPTION CONDITIONNELLE A LA COMPETENCE LINGUISTIQUE DU CANDIDAT EN FRANÇAIS.....	4
1.2	PERSONNES-RESSOURCES A CONTACTER AVANT VOTRE ARRIVEE AU QUEBEC	5
2.	DROITS DE SCOLARITE DES FORMATIONS.....	5
2.1	MODALITES DE PAIEMENT	6
2.2	MODALITES DE REMBOURSEMENT	7
3.	OFFRE D'HEBERGEMENT LIMITE DU CFCDG.....	8
4.	VIVRE ET APPRENDRE EN FRANÇAIS A GASPE	10
ANNEXE 1	RÈGLEMENTS DE LA RÉSIDENCE.....	11
ANNEXE 2	CODE DE VIE DU CENTRE	11
ANNEXE 3	ACCEPTATION DES MODALITES D'INSCRIPTION	11
ANNEXE 4	FORMULAIRE POUR TRANSFERT DE FONDS	11

1. DOCUMENTS A FOURNIR ET OBLIGATIONS A RENCONTRER DES VOTRE ARRIVEE AU CENTRE

Lors de votre arrivée au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé (CFCDG), nous aurons besoin de voir tous vos originaux des documents suivants :

- ☐ Acte de naissance ;
- ☐ Passeport ;
- ☐ Diplômes et son relevé de notes correspondant OU deux années de relevés de notes avec la mention « admis » ;
- ☐ Permis d'études* ;
- ☐ Permis de travail* ;
- ☐ C.A.Q.*
- ☐ Courriel de confirmation d'admission et de réservation à la résidence provenant du service international du centre de services scolaire Chic-chocs.

Sans ces documents, vous ne pourrez pas avoir accès à vos cours ni avoir accès à la résidence.

* Il est de votre responsabilité de vous assurer que ces documents sont conformes et correspondent à la durée de votre séjour parmi nous.

1.1 CONFIRMATION D'INSCRIPTION CONDITIONNELLE A LA COMPETENCE LINGUISTIQUE DU CANDIDAT EN FRANÇAIS

La langue d'enseignement au centre de formation de La Côte-de-Gaspé (CFCDG) est le français. Tous les échanges doivent donc se faire dans la langue d'enseignement, autant entre élèves qu'avec le personnel du Centre. Aussi, la documentation, les exercices d'apprentissage de même que l'ensemble des évaluations sommatives sont fournis exclusivement en français, à l'exception du programme Welding & Fitting. Il est donc essentiel que l'élève candidat possède une connaissance de la langue française écrite et parlée suffisante pour réussir sa formation.

L'étude du dossier de candidature de l'élève s'effectue sur la base des résultats académiques dans son pays d'origine et sous conditions d'une évaluation équivalente au **niveau B2** (cadre européen commun de référence pour les langues) en français pour tous nos programmes

Ces préalables sont exigés pour assurer la préinscription au CFCDG. Cependant, si un doute persiste quant à la capacité du candidat à suivre sa formation en français à Gaspé, le centre de formation se réserve le droit d'évaluer la qualité du français, à l'oral autant qu'à l'écrit, en exigeant la passation d'une entrevue d'évaluation du français.

Lorsque l'entrevue d'évaluation du français est exigée, sa réussite est nécessaire pour confirmer l'inscription du candidat. Un avis d'obligation pour le candidat de se soumettre à l'entrevue d'évaluation du français lui sera transmis au besoin tout comme les détails concernant le mode de passation.

1.2 PERSONNES-RESSOURCES A CONTACTER AVANT VOTRE ARRIVEE AU QUEBEC

Le centre de formation de La Côte-de-Gaspé met à contribution l'expertise professionnelle de plus de quarante personnes pour mener à bien sa mission de formation. Chaque membre du personnel constitue un maillon important de la chaîne éducative qui supportera votre formation. Lors de votre séjour au Centre, vous côtoierez les différents acteurs du milieu, cependant, pour bien planifier votre arrivée à Gaspé, vous aurez d'abord à communiquer avec la personne ressource en charge des admissions internationales qui pourra vous guider vers la concrétisation de votre projet d'études :

Jennie Bernier

Attachée d'administration

international@csscc.gouv.qc.ca

418-368-3499, poste 5967

2. DROITS DE SCOLARITE DES FORMATIONS

Les droits de scolarité et les frais afférents sont sujets à changements deux fois par année, soit en janvier et en juillet. Les coûts prévalents lors de la confirmation de votre admission par le service international Chic-Chocs sont garantis que pour la date initialement prévue pour votre entrée en formation.

Notez qu'en cas d'échec et de reprise de module de formation, des frais s'ajoutent

2.1 MODALITES DE PAIEMENT

Si vous bénéficiez d'un service d'accompagnement qui inclut la prise en charge des frais, veuillez-vous référer à leur politique de paiement et de remboursement.

Veuillez noter que les droits de scolarité et les frais afférents seront payables par virement bancaire seulement à l'aide du document fourni par le service international du centre de services scolaire Chic-Chocs, conformément à notre politique de paiement.

Le coût total de votre formation sera payable comme suit :

Un premier versement représentant cinquante pour cent (50%) des droits de scolarité, la totalité des frais afférents et la totalité des frais d'assurances santé obligatoire sera exigé pour obtenir confirmation de votre admission en formation. Le document de confirmation du service international devra être présenté pour débiter votre formation et obtenir une chambre à la résidence.

Un deuxième versement de vingt-cinq pour cent (25%) des droits de scolarité sera versé au Centre de services scolaire Chic-Chocs cinq (5) mois après les premiers jours de la formation. Un état de compte vous sera transmis à l'adresse courriel fournie ;

Un troisième versement réglant le solde dû des droits de scolarité devra être versé au centre de services scolaire deux mois avant la fin de votre formation.

Tout défaut de paiement obligera le CFCDG à mettre fin à votre formation. Aucun diplôme ne serait dans ce cas émis pour attester de votre formation.

SAUF :

Pour secrétariat/comptabilité, service de la restauration :

Un premier versement représentant cinquante pour cent (50%) des droits de scolarité, la totalité des frais afférents et la totalité des frais d'assurances santé obligatoire sera exigé pour obtenir confirmation de votre admission en formation. Le document de confirmation du service international devra être présenté pour débiter votre formation et obtenir une chambre à la résidence.

Un dernier versement réglant le solde dû des droits de scolarité devra être versé au centre de services scolaire deux mois avant la fin de votre formation.

Tout défaut de paiement obligera le CFCDG à mettre fin à votre formation. Aucun diplôme ne serait dans ce cas émis pour attester de votre formation.

IMPORTANT :

Pour que l'on puisse retracer votre paiement, veuillez-vous assurer de transmettre par courriel (international@csscc.gouv.qc.ca) le bordereau de transfert bancaire.

2.2 MODALITES DE REMBOURSEMENT

Annulation **avant** le début des cours

Pour traiter votre demande d'admission et conclure votre inscription, le centre de formation de La Côte-de-Gaspé engage des frais pour soutenir le travail administratif ainsi que pour se procurer votre matériel pédagogique. Dans l'éventualité où vous annuleriez votre inscription moins de 10 jours avant la date prévue pour le début de vos cours, des frais vous seraient facturés et les sommes seraient retenues sur le remboursement qui vous serait dû. Voici un aperçu des frais qui seront portés à votre compte :

• Frais d'administration	550,00 \$
• Frais de préparation de chambre (si applicable)	175,00 \$

Annulation **après** le début des cours

Les formations que nous offrons ont une durée variant de 1 à 4 sessions. Pour répartir vos paiements, nous vous offrons, dans certains cas, la possibilité de payer en 3 versements au point 2.2 (Modalités de paiement). Dans l'éventualité où vous abandonneriez votre formation, il faut savoir que les sommes engagées pour chacune des sessions entreprises ne pourraient être réclamées.

Les demandes de remboursement seront traitées au cas par cas. Tous les détails seront communiqués au requérant demandant remboursement au centre de formation de La Côte-de-Gaspé. Le traitement administratif d'un remboursement s'effectue habituellement dans un délai de 1 mois, mais ce délai de traitement ne peut être garanti.

3. OFFRE D'HEBERGEMENT LIMITE DU CFCDG

Le centre de formation de La Côte-de-Gaspé assure la gestion d'une résidence pour étudiants à proximité de son établissement d'enseignement de Gaspé. Ainsi, il est possible, pour les élèves provenant de l'extérieur de la grande région de Gaspé et qui sont inscrits en formation professionnelle, de loger gratuitement à cette résidence sous certaines conditions. Les conditions à accepter et les modalités pour se prévaloir de ce privilège sont les suivantes :

1. L'offre d'hébergement ne fait pas partie intégrante de l'offre de formation du CFCDG et n'est pas couverte par les frais de scolarité ni les frais afférents que vous devez déboursier. Celle-ci n'est donc pas un **privilège**.
2. Pour se prévaloir de l'offre d'hébergement, les élèves inscrits en formation professionnelle doivent présenter la preuve que leur adresse de résidence se situe à l'extérieur de la grande région de Gaspé.
3. Un dépôt de trois cents **(300\$)** dollars est exigé de l'élève résidant, au plus tard à son arrivée au centre de formation. Ce montant sera remis à l'étudiant lors de son départ si la chambre est laissée dans son état initial.
4. La réglementation régissant la résidence étudiante lui est propre et ne dépend pas de la réglementation du centre de formation. Ces règlements sont émis et révisés par la direction du CFCDG afin de répondre au mieux aux différents contextes influençant la qualité du « vivre ensemble ». Ils sont spécifiques à la résidence et vous sont présentés en **annexe 1** de ce document. L'élève résident doit s'y conformer dans son intégralité sous peine de se voir retirer son privilège de résidence. Il faut savoir qu'aucun accommodement culturel ou religieux spécifique n'est prévu dans les règlements de la résidence étudiante.
5. Le privilège de résidence est tributaire de l'assiduité scolaire. L'élève dont l'absentéisme en classe mettrait à risque la réussite de sa formation ou nuirait à la prestation professionnelle de l'enseignant se verra retirer la possibilité d'habiter à la résidence étudiante.
6. Le CFCDG attribue les chambres en fonction de l'ordre où il en reçoit la demande et selon la disponibilité des chambres. Le centre de formation ne peut garantir la disponibilité d'une chambre lors de votre inscription sauf si une confirmation de réservation vous a été transmise et que le premier versement de vos frais de scolarité a été complété. De plus, un dépôt de 300 \$ (remboursable à la fin de votre formation) pour la chambre et un spécimen de chèque vous seront exigés.

7. Vous pouvez vous prévaloir de l'offre d'hébergement gratuit à la résidence un maximum de **7 jours** avant le début de votre formation et de **7 jours** après la fin de votre formation.
8. En dehors de vos formations, le tarif est de 15,00\$ par jour et sera calculé selon votre intention de durée du séjour.

L'offre d'hébergement à la résidence étudiante du CFCDG comprend, habituellement, mais non exclusivement ni obligatoirement, les services et commodités suivantes :

- Une chambre individuelle chauffée, éclairée, fenestrée, incluant un lit simple, un espace rangement, une table de travail, une chaise et un lavabo avec eau froide et eau chaude;
- Des espaces cuisines partagés avec les électroménagers nécessaires pour cuisiner;
- Des espaces de vie commune avec télévision;
- Deux espaces buanderie avec l'équipement (payant) nécessaire pour la lessive ;
- Des salles de douches et des salles de toilettes dédiées (femmes ou hommes) ;
- Une salle d'entraînement avec certains exerciseurs ;
- Un service de surveillance vidéo 24/24 dans les espaces communautaires ;
- Un service de gardiens de sécurité 12 à 15 heures/jour ;
- Connexion wifi illimitée.

4. VIVRE ET APPRENDRE EN FRANÇAIS À GASPÉ

Le centre de formation de La Côte-de-Gaspé se trouve en région éloignée des grands centres urbains, à l'extrême est de la province de Québec. Les grands espaces, la proximité du littoral, des montagnes et des forêts participent à la qualité de vie exceptionnelle des habitants de Gaspé, tout comme la communauté solidaire qui compose son tissu social. Le dynamisme des entreprises autant que de la vie communautaire demande la collaboration positive de tous. C'est dans un souci d'intégration à ce généreux territoire que nous vous invitons à prendre connaissance des particularités de notre Centre afin que, fort de vos apprentissages, vous puissiez ensuite vous intégrer pleinement dans notre communauté et participer au développement économique et culturel collectif.

Voici quelques repères à ne pas oublier :

- Le français est la langue d'enseignement et la langue de partage au centre de formation de La Côte-de-Gaspé;
- L'égalité dans les interventions entre les hommes et les femmes tout comme l'égalité de droits y sont primordiales;
- Le Québec étant une société laïque, l'enseignement et les interventions demeurent indépendants des cultures et des confessions religieuses;
- Les travaux d'équipes sont fréquents en classe comme en atelier. Ils se font dans la bonne humeur, le respect et dans un esprit de coopération amicale;
- Les exigences élevées auxquelles vous aurez à répondre lors de la production de travaux ou par le respect de la ponctualité s'apparentent aux exigences du marché du travail québécois;
- L'assiduité en cours est essentielle à votre réussite éducative et participera à votre intégration culturelle et votre intégration au marché du travail québécois;
- L'autonomie, la débrouillardise et le « leadership » sont valorisés, mais la coopération et l'entraide davantage;
- L'identité de genre et l'orientation sexuelle sont propres à chaque individu et doivent être accueillies par tous avec respect;
- La discrimination, l'intimidation, le non-respect des consignes comme des individus sont passibles de suspensions allant de quelques jours au renvoi définitif;
- Le centre se veut un endroit inclusif où chaque personne est la bienvenue et peut apprendre en se sachant en sécurité et encouragée dans son développement.

- Annexe 1 Règlements de la résidence
- Annexe 2 Code de vie du Centre
- Annexe 3 Acceptation des modalités d'inscription
- Annexe 4 Formulaire pour transfert de fonds